

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020-003

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	59
Votants	62
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 31 janvier 2020

LE 6 février 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ZONES D'ACTIVITES DU GRAND PERIGUEUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISCHOF, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. LE MAO, BONNET, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

M. JEGOU suppléant de M. DOBBELS
M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, BELOMBO, GATAULT, DATRIER, MONTEIL- MAYAUD, RAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, MOTTIER, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DOBBELS, LACOSTE, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, VIROL, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. AUDI

OBJET : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ZONES D'ACTIVITES DU GRAND PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la modernisation et l'adaptation de l'éclairage public constitue un enjeu fort de la transition énergétique c'est pourquoi il fait l'objet de l'une des actions du Plan Climat Énergie Territorial du Grand Périgueux et de ses communes membres.

Que le Grand Périgueux assure la gestion de près de 900 points d'éclairage public, répartis pour la plupart sur ses zones d'activités, et dont environ 70 % sont vétustes et possèdent encore des lampes à incandescences.

Qu'il convient donc d'engager une démarche pour la rénovation de ce parc de candélabre.

Qu'afin de permettre de mener cette opération de rénovation et compte tenu de la technicité dans le domaine, il est proposé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante qui aura pour mission :

- de faire un état des lieux du parc existant ;
- de faire des préconisations techniques pour le remplacement des éclairages existants, préconisations prenant en compte à la fois les questions de consommation énergétique, de sécurité, de facilité des gestions techniques, de cycle de vie des matériels et de leur adaptation environnementale (respect de la biodiversité),
- de faire des propositions de phasages de travaux en fonction de l'état de vétusté des matériels actuels,
- de faire des propositions en termes de suivi et de maintenance du parc ainsi rénové,
- d'estimer les coûts financiers de cette opération,
- de faire des propositions de montages juridiques et financiers permettant de mener à bien cette opération, dans les meilleures conditions économiques.

Considérant que le coût de cette étude peut être estimé à 30 000 € HT.

Que sur la base de ce travail qui pourrait être mené au cours du premier semestre 2020, un rapport plus complet sera soumis au conseil communautaire. Il précisera le programme, l'évaluation des coûts et les modalités techniques de réalisation de cette opération.

Que par ailleurs, il est proposé d'associer le SDE24 à cette démarche compte tenu de ses compétences et connaissances dans le domaine. Pour ce faire il sera institué un comité technique de suivi comprenant des représentants du Grand Périgueux et le SDE24.

Qu'il est donc proposé d'engager le Grand Périgueux dans une démarche de rénovation et d'adaptation de son réseau d'éclairage public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise le président à lancer une opération de rénovation de l'éclairage public du Grand Périgueux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	14 FEV. 2020	Pour extrait conforme	14 FEV. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 FEV. 2020	Périgueux, le	14 FEV. 2020

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200206-DD2020003-DE